MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2ème CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS COMPLET

Madame BOE Estelle informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet et de la suppression de deux postes d'adjoints techniques à temps complet au sein du personnel techniques de la commune de Maffliers.

Madame BOE Estelle précise, que ces créations et suppressions rentrent dans le cadre de l'avancement de grade dont la demande a été faite auprès de la CAP (Commission Administrative Paritaire) le 9 juillet 2020 et acceptée à compter du 24 septembre 2020.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De créer deux postes d'adjoint techniques principaux de 2ème classe à temps complet et de la suppression de deux postes d'adjoints techniques à temps complet au sein du personnel techniques de la commune de Maffliers à compter du 24 septembre 2020.

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 06 OCT. 2020

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINICPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE A TREMPS COMPLET

Madame BOE Estelle informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et de la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au sein du secrétariat de la commune de Maffliers.

Madame BOE Estelle précise, que cette création et suppression rentre dans le cadre de l'avancement de grade dont la demande a été faite auprès de la CAP (Commission Administrative et Paritaire) le 9 juillet 2020 et acceptée à compter du 24 septembre 2020.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et de la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au sein du secrétariat de la commune de Maffliers à compter du 24 septembre 2020.

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : ....06 OCT. 2020...

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA MAISON DU VILLAGE DE MAFFLIERS PAR LE CIAS POUR LES BESOINS DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) INTERCOMMUNAL

Madame PRACHE Sylvaine informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer la nouvelle convention d'occupation temporaire de la Maison du Village de Maffliers par le CIAS à titre gratuit pour les besoins du Relais Assistantes Maternelles (RAM) Intercommunal pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la convention.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'occupation temporaire de la Maison du Village de Maffliers par le CIAS pour les besoins du Relais assistantes maternelles (RAM) intercommunal.

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : ....06 OCT. 2020.....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

PORTANT SUBVENTIONS 2020 POUR LES ASSOCIATIONS

Madame JOURNO Nadia communique au Conseil Municipal le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2020, proposées par la commission des associations.

1	USMBM	**3 300,00 €**
2	ALM	**3 500,00 €**
3	ADEAS	**2000,00 €**
4	AREC (Nuisance aérienne)	**100,00 €**
5	ARTS & LOISIRS	**700,00 €**
6	CLUB AGE D'OR	**300,00 €**
7	EXAVOCEM	**800,00 €**

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

8	COMITE DES FETES DE MAFFLIERS	**0,00 €**
9	AMICALE DES FETES DE MAFFLIERS	**700,00 €**
10	POMPIERS DE PRESLES	**300,00 €**
11	KOTYU KANATA BUDO (KARATE)	**400,00 €**
12	ASSOCIATION NOTRE DAME DES CHAMPS	**750,00 €**
13	ASSOC MUSICALE DE MONTSOULT	**300,00 €**
	TOTAL ASSOCIATIONS	**13 150,00 €**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- De valider le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2020.

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : 06 OCT. 2020

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

DISSOLUTION DU SYNDICAT DES TRANSPORTS DES TROIS FORETS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du Syndicat des Trois Forêts suite à l'information transmise par la Présidente du Syndicat Intercommunal de Transport des Trois Forêt qui a été voté lors du conseil syndical du 11 avril 2019.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'approuver la dissolution du Syndicat des Trois Forêt.

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : .....06.OCT.2020.....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

CREATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES APRES LE RENOUVELLEMENT INTEGRAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer 5 conseillers municipaux parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (dont 3 conseillers municipaux issus de la liste majoritaire, 2 conseillers municipaux issus de la deuxième liste).

Sur proposition du Maire, Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De nommer les 5 conseillers municipaux suivants :

- Madame BOE Estelle
- Monsieur SALZARD Gérôme
- Madame THAMS Aurélie
- Madame VANEECKELOOT Martine
- Monsieur BIDEAULT Michael

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560

Publication le : 06 OCT. 2020

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DANS LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur MERLIN Pierrick en tant que représentant de la commune à la commission communale de sécurité.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide par 15 voix pour désigner Monsieur MERLIN Pierrick comme représentant de la commune dans la commission de sécurité contre 4 abstentions (LUCHIER Lisa, VANEECKLOOT Martine, BIDEAULT Michael et MARLHENS Jean-Henri)

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS RF 95560

Publication le : .....06.OCT.2020....

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 SEPTEMBRE 2020 A DIX NEUF HEURES ET QUARANTE CINQ MINUTES

DEL 2020-09-08

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine	THAMS Aurélie
VANEECKELOOT Martine	BIDEAULT Michael	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	NARDY Rodrigue
RICHE Olivier	SALZARD Gérôme	SOMBRIN Fabrice
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	LEROUX Michel

Secrétaire de séance : Madame BOE Estelle

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA VERIFICATION DES POINTS D'EAU INCENDIE SITUEES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE AVEC L'ENTREPRISE SFDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention concernant la vérification des points d'eau incendie situées sur le domaine public de la commune avec l'entreprise SFDE (Société Française de Distribution d'Eau).

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sur la vérification des points d'eau incendie situées sur le domaine public de la commune avec l'entreprise SFDE (Société Française de Distribution d'Eau).

Fait et délibéré le 24 septembre 2020
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Christophe MAZURIER

MAIRIE DE MAFFLIERS 95560 RF

Publication le : 06 OCT. 2020

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03